

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2025	76

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 12

Votants : 19

Le 19 Novembre 2025 à 19 h 30

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.
(2^{ème} convocation, , le quorum n'ayant pas été atteint loirs de la 1^{ère} convocation du 13.09.2025)

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Ketty, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ROBERT Bruno, LHOMME Louisette, TONIAL Sylvie, POUSSON Fanny, LUKUNGA Joseph

ABSENTS EXCUSES :

Madame SAUVAT Sandrine qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique

Madame BOULE qui a donné pouvoir à Monsieur TRABELSI Daniel

Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Madame LHOMME Louisette

Madame MASSAU Fatima qui a donné pouvoir à Madame TONIAL Sylvie

Monsieur ADOUENI Léon qui a donné pouvoir à Madame THIMOTHE Ketty

Monsieur BOSCHARD Frédéric qui a donné pouvoir à Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique

Madame ESPOSITO Laetitia qui a donné pouvoir à Madame Fanny POUSSON

Madame ALEXANDRE Valérie

Madame ZITO Josette

Secrétaire de séance : Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique

Date de convocation : 8 Novembre 2025

Date d'affichage : 8 Novembre 2025

Le quorum n'est pas nécessaire car deuxième convocation

OBJET : DISSOLUTION AFR

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 février 1953 portant reconstitution de l'association foncière de remembrement du Plessis Belleville ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 septembre 2025 désignant la liquidatrice Madame Tellier Delattre Anne, pour procéder à la dissolution de l'association foncière de remembrement du Plessis Belleville ;

Le Conseil Municipal

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20251119-2025-76-DE
Date de réception préfecture : 02/12/2025

Décide, à l'unanimité

d'accepter de reprendre l'actif et le passif de l'association foncière de remembrement du Plessis Belleville (investissement : +2,52 euros et fonctionnement : +16,13 euros).

d'accepter l'actif financier de l'AFR de 18,65 euros.

d'accepter le transfert, à titre gratuit, dans le domaine privé de la commune des quatre parcelles suivantes :

ref cadastrale AI87 d'une surface de 1 a 90 ca au Plessis Belleville

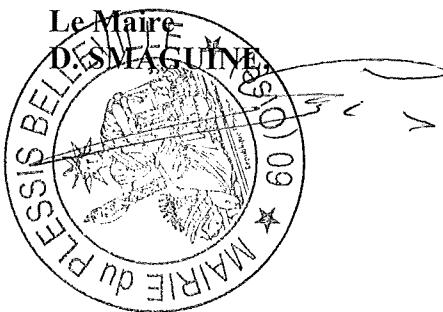
ref cadastrale Y44 d'une surface de 24 a 20 ca au Plessis Belleville

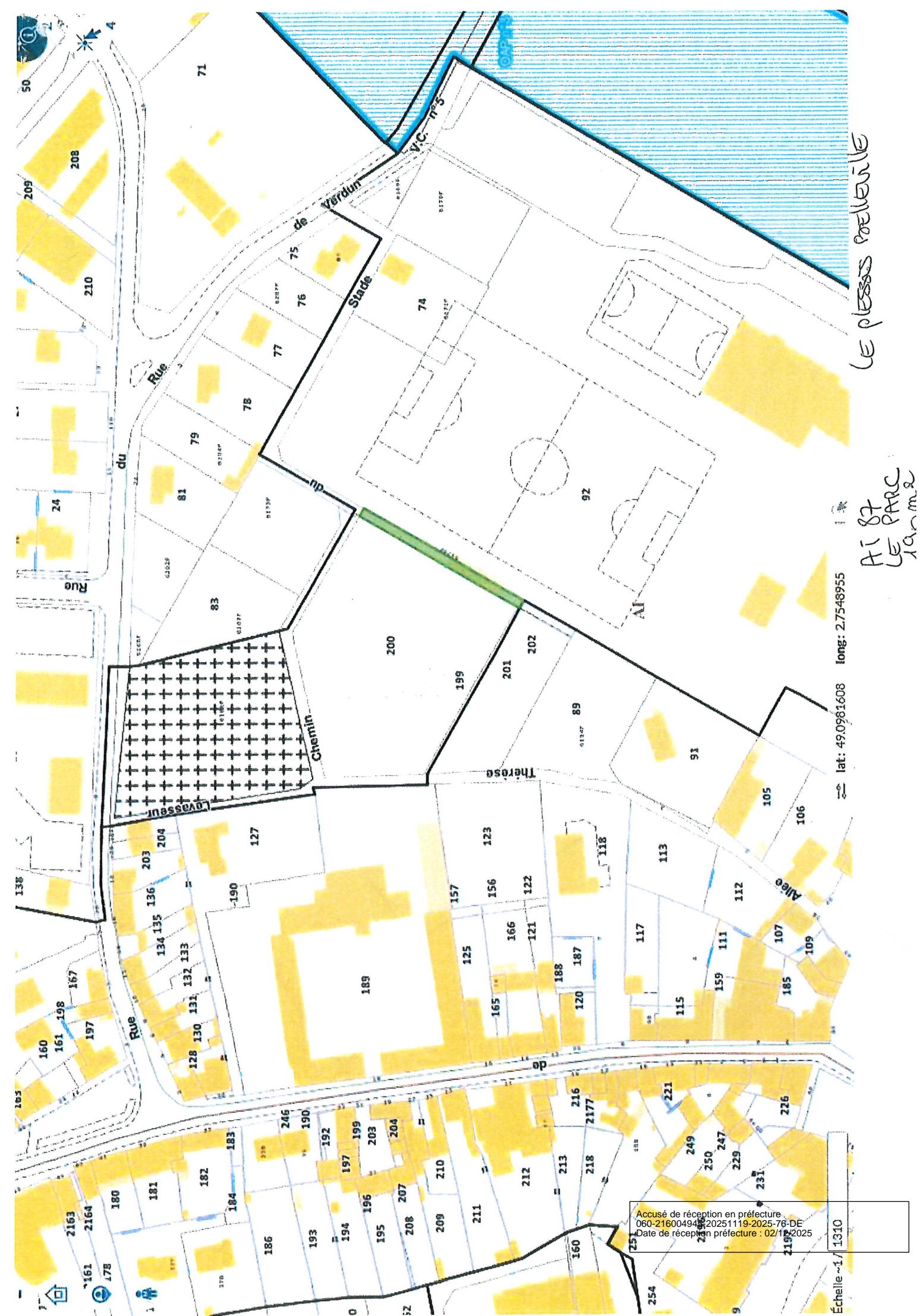
ref cadastrale ZE5 d'une surface de 28 a 05 ca à Montagny saint Félicité

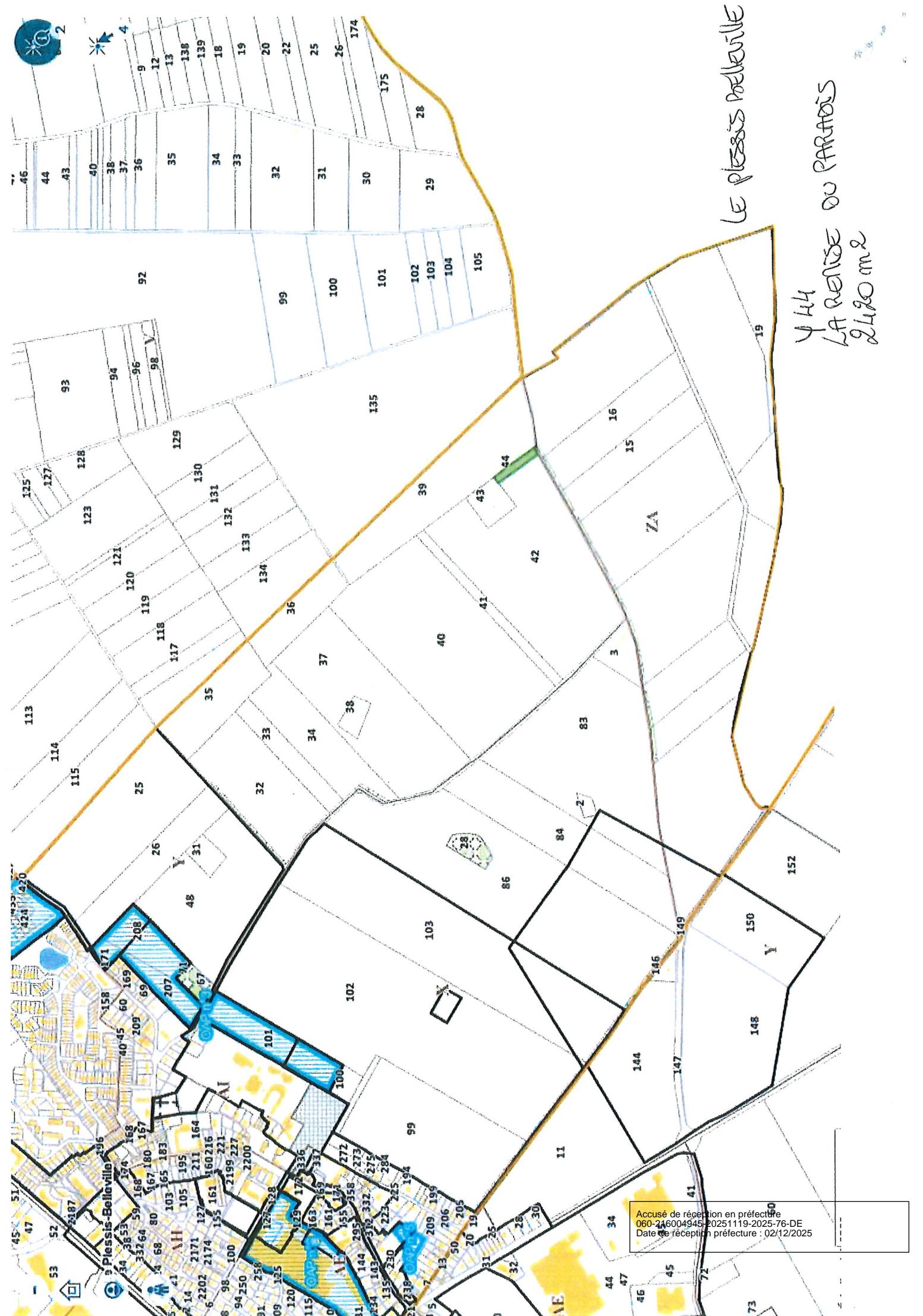
ref cadastrale ZB2 d'une surface de 36 a 80 ca à Lagny le Sec

de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires ;
de donner pouvoir à Monsieur/ Madame le X adjoint, le Conseiller Municipal de signer
l'acte de cession correspondant ;

A Le Plessis Belleville, le 19 Novembre 2025
Pour extrait certifié conforme,







MONTAGNY-SAINTE-FÉLICITE

ZES
La fosse Colette
9.805 m²

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20251119-2025-76-DE
Date de réception préfecture : 02/12/2025

